

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 octobre 2013
(convocation du 14 octobre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Octobre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle de 10 h 40 à 12 h 00
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 11 h 20
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
M. BRON Jean-Charles à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 13 h 00
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 12 h 50
M. CAZABONNE Didier à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10 h 15
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 05
M. GAUTE Jean-Michel à M. SIBE Maxime
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 30
M. OLIVIER Michel à M. PENEL Gilles
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. SOUBIRAN Claude à M. SOLARI Joël
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12 h 45
M. SOUBABERE Pierre à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 13 h 00
M. AMBRY Stéphane à M. TRIJOULET Thierry à partir de 13 h 20
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain à partir de 12 h 00

M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 12 h 15
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à partir de 12 h 30
M. DANJON Frédéric à Mme Laure CURVALE à partir de 12 h 45
Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan
M. DUPOUY Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. DUART Patrick à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12 h 10
Mlle. EL KHADIR Samira à Mme DELTIPLE Nathalie
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GARNIER Jean-Paul à Mme BONNEFOY Christine à partir de 11 h 50
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick
Mme HAYE Isabelle à M. Pierre HURMIC à partir de 12 h 55
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
M. MAURIN Vincent à M. GALAN Jean-Claude
M. MOGA Alain à M. BRUGERE Nicolas
M. PAILLART Vincent à M. VERNEJOUL Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12 h 00
M. REIFFERS Josy à Mme. PARCELIER Muriel
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. BRON Jean-Charles
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique
Mme. WALRYCK Anne à M. GAÜZERE Jean-Marc

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Le Haillan - Requalification de la rue de Venteille
☐ (fiche action 0001 - réf. C022000001) - Appel d'offres ouvert
☐ Autorisation de signature

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux a décidé de réaménager la rue de Venteille située sur la commune du Haillan. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la programmation du contrat de co-développement 2012-2014 (fiche 1).

Il s'agit de requalifier la rue entre la partie urbanisée et la rue Hustin, soit sur une longueur de 950 m en :

- marquant et renforçant la lecture des espaces par l'identification des séquences,
- maîtrisant la vitesse des véhicules en réduisant la largeur de la chaussée à 6 m en section courante et en ponctuant l'itinéraire de dispositifs modérateurs de vitesse,
- créant une liaison douce par la construction d'une voie verte de 3 m de large,
- paysageant l'ensemble de la voie.

Par délibération du 28 septembre 2012, n°2012/0576, le conseil de communauté a autorisé le lancement de la procédure d'appel d'offres. Le projet a connu une évolution résultant de l'impossibilité de mener des négociations amiables avec le propriétaire d'une parcelle. Pour permettre le lancement du projet dans le respect des engagements pris, le dossier de consultation a été adapté pour traiter l'emprise problématique par tranche conditionnelle. Cette tranche conditionnelle sera affermie si les négociations avec le dit-propriétaire aboutissent. Dans le cas contraire, seule la tranche ferme sera effectuée.

L'opération est estimée à 1 250 875 euros HT, soit 1 496 046,50 euros TTC, (dont 75 195 euros HT pour la tranche conditionnelle, soit 89 933,22 euros TTC). Elle est prévue au budget principal dans l'exercice 2013, au chapitre 23, article 2315, fonction 8220, CRB, TNOO, programme VCA00. Les crédits correspondants viendront abonder le programme VCA00.

Sur la base de ces tranches ferme et conditionnelle, 4 offres ont été remises le 29 juillet dernier à 16h00. L'examen de ces offres a fait ressortir des montants supérieurs à l'estimation.

A l'issue de cette procédure, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 18/09/2013, a décidé d'attribuer le marché correspondant à l'entreprise EIFFAGE TPSO, pour un montant de 1 283 561,00 euros HT (soit 1 535 138,96 euros € TTC) répartis entre la tranche ferme (1 189 702,00 euros HT) et la tranche conditionnelle (93 859,00 euros HT).

La durée d'exécution des travaux est fixée à 9 mois pour la tranche ferme et 1 mois pour la tranche conditionnelle à compter de la date de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire :

- d'autoriser M. le Président à signer le marché avec l'entreprise EIFFAGE TPSO, pour un montant de 1 283 561,00 euros HT (soit 1 535 138,96 euros € TTC),

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de communauté,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 33 alinéas 3, 57 à 59 et 72 pour lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert

Vu la décision de la CAO en date du 18/09/2013 attribuant le marché à l'entreprise EIFFAGE TPSO,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

- Que par sa décision en date du 18/09/2013, la commission d'appel d'offres a attribué le marché portant sur la réalisation du projet de requalification de la rue de Venteille située sur la commune du Haillan à l'entreprise EIFFAGE TPSO.

- Qu'il y a lieu d'autoriser M. le Président à signer le marché avec cette entreprise.

DECIDE :

ARTICLE 1 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché avec l'entreprise EIFFAGE TPSO qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 1 283 561,00 euros HT (soit 1 535 138,96 euros € TTC) répartis entre la tranche ferme (1 189 702,00 euros HT) et la tranche conditionnelle (93 859,00 euros HT).

ARTICLE 2 :

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget 2013, chapitre 23, article 2315, fonction 8220,CRB TN00, programme VCA00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 octobre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
20 NOVEMBRE 2013**

PUBLIÉ LE : 20 NOVEMBRE 2013

M. ALAIN DAVID